

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 février 2025

n° 022-25 C

Objet : RS - Contrat de projet - Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaï - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 022-25 C

objet **RS - Contrat de projet - Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)**

Thierry Repentin en l'absence de Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique qu'en application de l'article L. 332-24 du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le dispositif CIFRE, créé et financé par l'Etat, vise à :

- favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques,
- contribuer à l'emploi des docteurs dans les entreprises et les administrations publiques,
- concourir au processus d'innovation des entreprises et des administrations publiques françaises.

La convention est destinée à des chercheurs en début de carrière qui s'engagent à préparer et soutenir une thèse en vue d'obtenir un doctorat.

Ce dispositif, géré par l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) pour le compte de l'Etat, associe trois partenaires : une collectivité territoriale ou un établissement, un doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, la direction de la gestion des déchets a émis le souhait de recruter, au titre d'une CIFRE, un doctorant dont le sujet de thèse est « Faciliter l'engagement citoyen dans la conception et le déploiement d'initiatives de transition écologique « soutenables » au sein des collectivités ».

Dans un contexte plus global, l'agglomération est fortement engagée dans la transition écologique et la direction de la gestion des déchets prend pleinement part à cet engagement. Les travaux de recherche effectués doivent aider Grand Chambéry à identifier les leviers sur lesquels s'appuyer afin de prendre les meilleures décisions à l'avenir dans le contexte fluctuant des années futures.

A travers ces travaux, l'agglomération souhaite pouvoir retirer une méthode opérationnelle permettant d'animer des démarches participatives sur le territoire dans le but de créer de la valeur soutenable. Le laboratoire souhaite acquérir pour sa part de la maturité scientifique sur ces questions de territoire soutenable appuyée par des publications scientifiques.

Ce type de convention permet de renforcer les liens entre le territoire et la recherche scientifique et technique, tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour Grand Chambéry.

En parallèle, le travail de l'étudiant est réalisé en collaboration directe avec une équipe de recherche. De ce fait, un contrat de collaboration doit être signé entre l'agglomération et le laboratoire d'accueil qui encadre les travaux du salarié doctorant. Ce contrat prévoit notamment les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant.

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent de chargé de projet « déploiement de la politique de gestion des déchets » faisant l'objet d'un contrat de projet de 3 ans à la direction de la gestion des déchets pour recruter un doctorant dans le cadre d'une CIFRE.

Le poste présente les conditions suivantes :

- Catégorie A : cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
- Missions confiées à l'agent :
 - o construire une méthodologie à destination des collectivités publiques leur permettant d'adopter une approche systémique dans leur déploiement de politiques publiques à l'échelle du territoire et en impliquant des acteurs cross-sectoriels,
 - o accompagner le service d'une agglomération (gestion des déchets) dans sa transformation pour passer de la mise en place de solutions pour les citoyens à la création de solutions

avec les citoyens permettant de répondre à leurs besoins tout en créant de la valeur soutenable (environnementale et sociale).

- Rémunération de l'emploi :

- grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- rémunération comprise entre l'indice brut 444 (indice majoré 395) et l'indice brut 571 (indice majoré 488).

En compensation de la rémunération du doctorant, l'ANRT versera à l'agglomération, employeur du doctorant, une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans. Dans ce cadre, une convention est signée pour une période de 3 ans entre Grand Chambéry et l'ANRT.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 relatif aux conditions de rémunération,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'autoriser le recours au dispositif CIFRE,

Article 2 : de créer un emploi non permanent de chargé de projet « déploiement de la politique de gestion des déchets », dans le grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet,

Article 3 : de préciser que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-24 du code général de la fonction publique selon les conditions définies ci-dessus,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir :

- la convention CIFRE avec l'Association nationale de la recherche et de la technologie,
- le contrat de collaboration de recherche avec l'I2M, laboratoire associé chargé de la recherche,
- le contrat de projet à durée déterminée de 3 ans avec le doctorant,

Article 5 : d'autoriser le président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

022-25 C

Objet de l'acte :	RS - Contrat de projet - Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)
Classification Préfecture :	4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33094H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33094H1

Date de transmission en Préfecture :	14 février 2025
Date de réception en Préfecture :	14 février 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 14 février 2025